
Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 5 mai 2015

Rapporteur : Gilles-Olivier BRON

DA 637 – 15.04 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU LIGNON

Vu son état de délabrement, la place du Lignon nécessite une importante réfection. Dès lors, le Conseil administratif a réfléchi à l'utilisation multifonctionnelle de cette place et au réaménagement induit par cela et par le fait que le Lignon bénéficie d'un plan de site (PS 29430A). M. APOTHELOZ, Maire, annonce que le réaménagement projeté vise trois objectifs majeurs, qui correspondent également à une triple contrainte :

- revaloriser la place pour que les habitants se l'approprient véritablement en dehors des manifestations telles la célébration du 1^{er} août, les expositions temporaires (ex. : le Voyageur du MAMCO) ou la patinoire ;
- organiser la circulation piétonne ;
- régler la circulation des véhicules : laisser passer ceux des personnes fréquentant les églises (servitude de passage permettant l'accès à certaines heures et à certaines occasions) ou la salle des fêtes du Lignon lors de spectacles ; empêcher le passage des véhicules des personnes se rendant dans les établissements publics du centre commercial (usage illicite de ladite place) ; la problématique de l'accès des véhicules des secours (SIS en particulier) doit aussi être pris en compte.

Un urbaniste a été mandaté pour faire l'étude, estimée à un montant de CHF 54'000.--. Elle sera présentée en commission avant le dépôt de la DA pour le crédit de réalisation.

M. GRECO, responsable du service Voirie et cimetières, montre sur plan le périmètre concerné (p. 4 de la DA) : les 4'700 m² de la partie supérieure (esplanade entre les églises et le centre commercial) et les 2'700 m² de la partie inférieure (esplanade du beach-volley, entre l'EVE et la salle des fêtes). À l'aide de photographies, il souligne l'état de la place après un épisode pluvieux, démontrant qu'une simple remise à niveau des pavés est insuffisante. Pour expliquer l'état actuel de la place, M. GRECO explique que le terrain s'est tassé et affaissé avec le temps et les travaux effectués : même bien compactées, les fouilles effectuées ont tendance à affaiblir la structure du terrain, ce qui est encore renforcé par la circulation des poids-lourds liés aux chantiers ou aux livraisons. À cause du plan de site, le Service des Monuments et Sites (SMS) aura son mot à dire au final.

De plus, le plan de site prévoit le maintien des arbres, alors même qu'ils sont chétifs, voire secs – certains ayant même été d'ores et déjà supprimés. M. BEFFA, responsable du service des Espaces verts, confirme que les exigences des années « 70 » pour la plantation des arbres n'étaient pas aussi sévères qu'aujourd'hui. Alors que la DGNP demande 9 m³ de terre pour les valeurs de compensation, il n'y en a probablement sur la place du Lignon pas plus de 2,5 m³ pour les arbres. D'autre part, il a appris - ce qui sera vérifié dans l'étude - qu'il y aurait un problème de centrale électrique, non isolée à l'époque, qui émettrait des ondes ayant des effets néfastes sur le développement de la végétation. Répondant à une commissaire (UDC), M. BEFFA confirme qu'une expertise sanitaire de la végétation est inutile vu son vieillissement prématuré.

Un commissaire (PS) se demande s'il est possible de faire quelque chose contre le parking quotidien derrière la brasserie. M. APOTHELOZ avoue être confronté à deux difficultés : d'une part, la borne dysfonctionne, puisque certains l'ouvrent avec une clef, alors qu'il est prévu que ce soit un badge magnétique (que l'on peut désactiver à distance) qui soit utilisé ; d'autre part, lorsque la borne est ouverte pour un spectacle ou un enterrement par exemple, certains en profitent indûment. Le statut précis de la place va être discuté avec la Direction Générale des Transports (DGT) En effet, il n'est actuellement pas possible d'amender les personnes qui s'y parquent ; des affinages sont donc nécessaires avec la DGT.

La Présidente (UDC) de la commission espère que la place sera réhabilitée pour les 50 ans du Lignon. M. APOTHELOZ constate que le calendrier est serré pour la réalisation de ce projet pour cette commémoration. La Ville de Vernier, très concernée par les questions de respect du patrimoine, doit en effet conjuguer les exigences du SMS et de la CMNS avec les normes de sécurité pour les usagers de la place. Il donne l'exemple des jeux en béton pour les enfants, classés, mais qui ne peuvent plus être utilisés par les principaux utilisateurs... sans oublier les péricépées des fenêtres des bâtiments scolaires du Lignon.

VOTE

La DA 637 - 15.04 Crédit d'étude pour le réaménagement de la place du Lignon est ACCEPTÉE à l'unanimité.